NOTE DE PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE 2024

Sommaire :

I. La situation patrimoniale de la commune

II. Le cadre général du budget

III. La section de fonctionnement

IV. La section d'investissement

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles elles se rapportent.

I. La situation patrimoniale de la commune

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	2 101,87
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-88,71
Autres immobilisations incorporelles	0,76	Réserves	2 498,78
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	211,02
Terrains	129,82	Résultat de l'exercice	167,84
Constructions	2 172,53	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	248,93
Réseaux et installations de voirie	1 418,70	TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 139,73
Réseaux divers	616,44	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	293,14	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	124,15	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	279,22
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	255,39	Dettes financières et autres emprunts	0,70
Immobilisations financières (nettes)	3,26	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	279,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 014,18	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,48
Stocks		Autres dettes non financières	0,44
Créances	15,99	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	9,92
Trésorerie	399,40	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	415,39	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	289,84
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 429,57	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 429,57

On y lit que les actifs avoisinent 5 millions d'euros, avec principalement des constructions pour un montant excédant 2 millions d'euros et des réseaux et installations de voirie pour un montant quasiment identique.

II. Le cadre général du budget

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est établi en fin d'exercice, c'est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

- La section de fonctionnement, regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux,

- La section d'investissement, regroupe les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Contrairement au budget primitif qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

III. La section de fonctionnement

III. 1 Les dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, …
Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 222 849.59 €

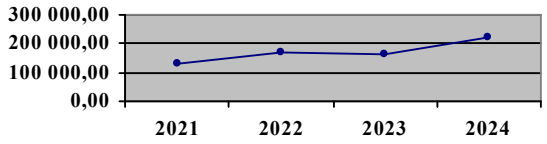

Ce chapitre est en hausse car :
- *Les frais d'énergie ont augmenté,*
- *Depuis le mois de septembre la commune a repris à sa charge les repas de l'accueil de loisirs et nous préparons les repas pour l'école de Sassierges St Germain,*
- *Réparation des toitures suite à la grêle de 2022 (44 600 €).*

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre contient les dépenses relatives aux huit agents communaux (4 à temps complet et 4 à temps non complet) :
- service administratif : 1 agent à temps complet
- service technique : 2 agents à temps complet
- service culturel : 1 agent à temps non complet (32h hebdomadaire)
- service restauration scolaire : 1 agent à temps complet et 1 agent à temps non complet (25h hebdomadaire depuis le 1er septembre, 20h au paravent)
- service animation : 2 agents à temps non complet (14h et 9h hebdomadaire)

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 238 478.48 €

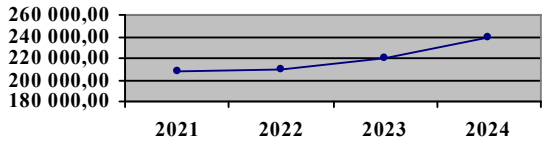

Ce chapitre est en hausse car :
- *Le temps de travail d'un agent du restaurant scolaire a été augmenté (25h hebdomadaire au lieu de 20h),*
- *Deux agents rémunérés pour le recensement,*
- *Les primes des agents ont été revues à la hausse.*

- **Reversements et restitutions sur impôts et taxes (chapitre 014)**

Ce chapitre contient les dépenses relatives à l'attribution de compensation versée à Châteauroux Métropole et au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.)
Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 31 624,18 €

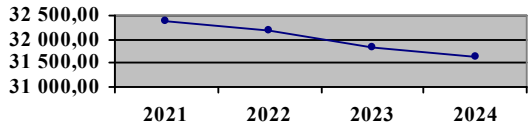

Ce chapitre est en baisse car le montant prélevé pour le fonds de péréquation diminue tous les ans.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.
Pour 2024, ces charges s'élèvent à 100 685.06 €, dont 10 800 € pour les subventions aux associations :

- Coopérative scolaire 600 €
- Société vigneronne de la Saint-Vincent 100 €
- Association de pêche 100 €
- Amicale des donneurs de sang 100 €
- Coco Country Dance 100 €
- Comité des Fêtes 100 €
- Familles Rurales 9 700 €

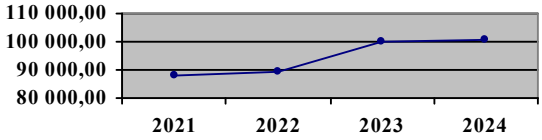

Ce chapitre est stable mais en hausse depuis 2023, car la commune a donné une subvention plus élevée à l'association Familles Rurales en 2023 et 2024, pour couvrir le déficit de l'accueil de loisirs.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Elles concernent l'emprunt de 200 000 € du 3 janvier 2017 pour une durée de 12 ans, au taux fixe de 1 %, destiné à des travaux de voirie et l'emprunt de 750 000 € du 20 octobre 2005 pour une durée de 25 ans, au taux variable de 4.35 %, destiné à la construction de bâtiments (école et médiathèque).
Pour 2024, ces charges sont d'un montant de 8 036.27 €.

- **Provisions (chapitre 68)**

C'est une provision pour couvrir les loyers impayés (d'août 2023 à mars 2024) du restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 8 000 €.

- **Dotations aux amortissements (chapitre 042)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 8 071,29 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	132 825,54 €	167 597 ,12 €	163 484 ,47 €	222 849.59 €
012	Charges de personnel	208 147,47 €	209 565,28 €	219 321,87 €	238 478.48 €
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	32 364,18 €	32 188,18 €	31 817,18 €	31 624.18 €
65	Autres charges de gestion courante	88 131,65 €	89 119,02 €	99 986,73 €	100 685.06 €
66	Charges financières	1 339,31 €	1 175 €	1 009,06 €	8 036.27 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	9 271.21 €	1 378,90 €	0 €	0 €
68	Provisions	136.03 €	0 €	0 €	8 000 €
042	Dotations aux amortissements	0 €	5 228.05 €	8 071,29 €	8 071,29 €
Total des dépenses		472 215.39 €	506 251,55 €	523 690.60 €	617 744.87 €

III. 2 Les recettes de fonctionnement

- **Les remboursements sur rémunérations (chapitre 013)**

Il s'agit principalement du remboursement de la SAUR pour l'entretien de la station d'épuration qui est effectué par nos agents communaux et/ou les remboursements des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.
Pour 2024, le montant perçu est de 1 831,64 €

- **Les produits du domaine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement des coupes de bois, des concessions dans le cimetière, de l'occupation du domaine public, la location de droits de chasse et les services de la cantine et de la garderie.
Pour 2024, le montant perçu est de 135 579,69 €

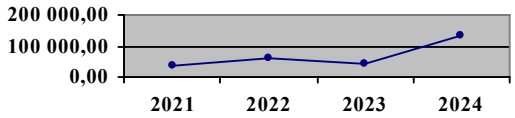

Ce chapitre est en augmentation car :
- *Recette de 92 494 € pour la vente de bois,*
- *Plus de concessions vendues au cimetière,*
- *Recette en plus pour la préparation des repas pour l'école de Sassierges St Germain.*

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :
Taxe sur le foncier bâti : 32,72 %
Taxe sur le foncier non bâti : 36,90 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 19,19 %
Le chapitre 73 regroupe également les taxes sur les pylônes électriques et le fonds de péréquation des ressources communales.
Pour 2024, le montant perçu est de 438 319,78 €

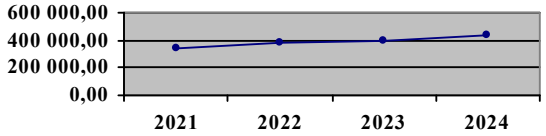

Ce chapitre est en augmentation car nous avons bénéficié d'une nouvelle subvention au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations pour l'année 2023, d'un montant de 13 626.78 €.

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, est la plus importante des ressources de ce chapitre.
Le chapitre regroupe également diverses dotations de l'Etat, la FCTVA, les attributions de la CAF pour l'accueil périscolaire, …
Pour 2024, le montant perçu est de 169 580,69 €

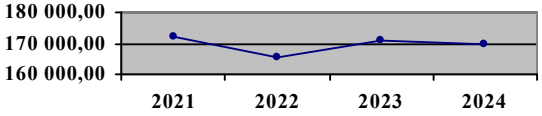

- **Les revenus des immeubles (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour la location des salles et du restaurant « Le Chat Noir » ainsi que des remboursements exceptionnels.
Pour 2024, le montant perçu est de 38 106,27 €.

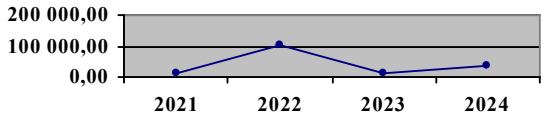

Ce chapitre est en augmentation car nous avons perçu de la part de notre assurance, le solde du remboursement des travaux, suite à la grêle de 2022 d'un montant de 22 166,34 €.

- **Quote-part des subventions d'investissement (chapitre 042)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
013	Remboursement sur rémunérations	3 668,72 €	2 521,04 €	2 390,63 €	1 831,64 €
70	Produits du domaine	33 569,99 €	59 777,24 €	40 703,01 €	135 579,69 €
73	Impôts et taxes	341 658 €	377 089 €	399 305 €	438 319,78 €
74	Dotations et participations	172 320,07 €	165 627,66 €	171 115,08 €	169 580,69 €
75	Autres produits (dont loyers)	10 751,15 €	104 295,88 €	9 630,04 €	38 106,27 €
76	Intérêts parts sociales	2,04 €	2,04 €	3,14 €	4,87 €
77	Produits exceptionnels (cessions d'immobilisations, dons)	7 445,32 €	3 275,25 €	0 €	0 €
042	Quote-part des subventions d'investissement		2 166,26 €	2 166,26 €	2166,26 €
Total des recettes		569 415,29 €	714 754,37 €	625 313,16 €	785 589,20 €

IV. La section d'investissement

IV.1 Les dépenses d'investissement

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

La commune à deux emprunts :

- Un emprunt de 750 000 €, du 20 octobre 2005 pour une durée de 25 ans, destiné à la construction de bâtiments (école et médiathèque)
- Un emprunt de 200 000 € du 3 janvier 2017 pour une durée de 12 ans, destiné à des travaux de voirie

Pour 2024, le remboursement du capital de la dette était de 47 474,97 €.
Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 279 221,38 €.

- **Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Plantations : 1 661.65 €
- Installation d'une climatisation dans la salle de la Mairie : 5 826,67 €
- Remplacement de fenêtres et portes dans les bâtiments communaux : 9 233,38 €
- Remplacement de deux poteaux incendie : 6 676,04 €
- Achat d'une balayeuse et perceuse à colonne pour le service technique : 6 368,04 €
- Achat d'un four, d'une cellule de refroidissement et de plats pour le restaurant scolaire : 16 986,74 €
- Achat d'un jeu extérieur pour les enfants : 559 €
- Achat de panneaux routiers : 860,50 €
- Participation aux travaux du SDEI pour le renforcement du réseau électrique : 409,22 €
- Achat de chaises et de tables pour la salle de la Mairie : 2 280 €
- Achat de mobilier scolaire : 2 827,86 €

- **Les subventions d'investissements transférées (Chapitre 040)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

IV.2 Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

- **Les recettes réelles**

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 65 000 €
- Le FCTVA pour 2 094,27 €
- La taxe d'aménagement pour 29 363,84 €
- Les subventions d'investissement reçues pour un montant de 15 626 € qui émanent du département au titre du Fonds d'Action Rurale
- Le fonds de concours versé par Châteauroux Métropole d'un montant de 15 555 €

- **Les recettes d'ordre**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 8 071,29 €.

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affecté à l'investissement en 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Fonctionnement	276 016,85 €	65 000 €	617 744,87 €	785 589,20 €	167 844,33€	378 861,18 €
Investissement	- 5 773,22 €		103 330,33 €	135 710,40 €	32 380,07 €	26 606,85 €
Total	**270 243,63 €**	**65 000 €**	**721 075,20 €**	**921 299,60 €**	**200 224,40 €**	**405 468,03 €**